

— APPEL À PROJETS

"BOOSTER LA VISIBILITÉ DE MON ASSOCIATION: LA CLÉ DE SON DÉVELOPPEMENT!"



SIXIÈME APPEL À PROJETS

"BOOSTER LA VISIBILITÉ DE MON ASSOCIATION: LA CLÉ DE SON DÉVELOPPEMENT!"

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DANS LA CRÉATION OU LE RENOUVELLEMENT D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION PERCUTANTE CONTRIBUANT AU DÉPLOIEMENT DE LEURS ACTIVITÉS

GÉNÉRALITÉS

DE OUOI S'AGIT-IL?

Cet appel à projets est le fruit d'une collaboration entre la Maison des Associations de l'Entre-Sambre+Meuse ASBL (MDA) et la Fondation Chimay-Wartoise. Il fait suite à une analyse réalisée par la MDA et mettant en exergue les besoins du secteur associatif de notre région.

Cette année nous proposons un appel à projets axé sur la communication externe des structures associatives. L'objectif est de proposer un soutien à la création, au développement ou au renouvellement d'une stratégie de communication, outil indispensable permettant de promouvoir les activités de l'association, de sensibiliser ses publics et de susciter l'engagement.

Recruter des bénévoles, mobiliser les adhérent·e·s, collecter des fonds, se faire connaître auprès d'autres associations, de partenaires potentiels, de sponsors ou du grand public,...Les raisons de communiquer sont multiples et diverses selon les activités associatives. Néanmoins, l'objectif est identique : gagner en visibilité pour promouvoir la structure et contribuer à son développement.

Les canaux et supports sont nombreux et, avant de se lancer corps et âmes dans des actions de communication, une réflexion sur la raison d'être de l'association, ses valeurs, ainsi que l'élaboration d'une stratégie en amont s'imposent. De même, la création d'une identité visuelle et le choix des canaux et supports à utiliser, des messages à véhiculer, de l'audience à cibler et du rythme de publication à adopter sont primordiales pour assurer une communication claire et cohérente de la structure associative dans la durée.

Cet appel à projets permettra aux structures associatives de prendre le temps nécessaire à ces réflexions, d'être accompagnées par des professionnel·le·s tout au long de ce processus et de mettre en œuvre une stratégie de communication favorable au déploiement de leurs activités.

QUEL EST LE SOUTIEN PROPOSÉ?

Une enveloppe globale de 100.000€ est octroyée par la Fondation Chimay-Wartoise dans le cadre de cet appel à projets.

Ce soutien se matérialise au travers de deux axes consécutifs :



1. UN ACCOMPAGNEMENT D'EXPERT.E.S

Le soutien prend, dans un premier temps, la forme d'une consultance externe par un partenaire sélectionné par la Fondation Chimay-Wartoise. La valeur maximale de l'accompagnement est de 5.000€ TTC et sera pris en charge par la Fondation.

Cet accompagnement personnalisé permettra d'apporter un regard neuf sur le projet et les éventuelles outils de communication préalablement développés par l'association afin d'en optimiser le potentiel que ce soit dans le cadre d'une amélioration de la visibilité de l'association et de ses activités, ou dans le cadre du lancement d'un nouveau projet.

L'objectif de cet accompagnement est :

- De réaliser un diagnostic de la communication existante et de l'environnement concurrentiel ;
- D'élaborer une **stratégie de communication** fruit d'une réflexion commune avec la structure associative et dans le respect des valeurs et missions de cette dernière ;
- De co-construire avec l'association un **plan de communication** permettant de mettre en œuvre la stratégie élaborée (liste des actions de communications concrètes et des outils à développer en fonction des objectifs et des ressources, calendrier éditorial) ;
- De concevoir une (nouvelle) identité visuelle.

L'approche se voudra participative, collective et inclusive permettant de tenir compte des connaissances, des expériences et des besoins de chacun·e.

Au terme de cet accompagnement, les associations lauréates seront dans les conditions optimales pour développer leur projet communicationnel.

2. UN SOUTIEN FINANCIER

La seconde partie du soutien est l'octroi d'un don d'un montant **maximum de 10.000€** permettant de développer la stratégie de communication telle que proposée (et uniquement) lors de l'accompagnement.

La somme octroyée sera définie lors du jury, selon l'enveloppe globale dédiée à l'appel à projets et le nombre de lauréats potentiels. Elle dépendra également du projet mentionné dans le dossier et de la stratégie de communication développée lors de l'accompagnement.

Par exemple :

- La création d'outils de communication ;
- La réalisation d'une charte graphique complète par un·e professionnel·le ;
- L'achat de matériel de communication (enseigne, flyers, affiches, roll up,...);
- L'élaboration ou l'amélioration d'un site web ;
- La réalisation d'un reportage photo ou vidéo ;
- Le suivi de formations ;
- Etc.



RÈGLEMENT

POUR OUI ? LES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ POUR LA STRUCTURE CANDIDATE

- 1. Elle doit être établie et avoir son centre de décision en Belgique. Elle doit également avoir son champ d'actions sur le territoire de la Maison des Associations de l'Entre-Sambre+Meuse (Chimay, Couvin, Momignies, Sivry-Rance, Beaumont, Froidchapelle, Cerfontaine, Walcourt, Mettet, Florennes, Philippeville, Doische et Viroinval);
- 2. La structure associative candidate doit avoir une forme juridique (les associations de fait ou structure en construction ne sont pas éligibles) ;
- 3. Les structures ne fonctionnant qu'avec des bénévoles sont éligibles ;
- 4. Les candidatures de structures ayant déjà bénéficié d'une bourse dans le cadre des appels à projets de la Maison des Associations/Fondation Chimay-Wartoise sont éligibles si et seulement si le financement du projet précédent est clôturé et si elles n'ont pas été lauréates du second appel à projets portant sur la même thématique. Néanmoins, les associations n'ayant pas encore répondu aux appels à projets proposés par la Maison des Associations et la Fondation seront prioritaires ;
- 5. La candidature doit être portée par l'organe d'administration de la structure ;
- 6. La candidature doit porter uniquement sur la thématique de l'appel à projets proposé ;
- 7. Les comptes et statuts doivent être tenus conformément à la règlementation en vigueur et devront obligatoirement nous être fournis ;
- 8. Les demandes de soutien en frais de personnel et en immobilier ne sont pas éligibles ;
- 9. Les demandes de soutien pour de l'événementiel ne sont pas recevables ;
- 10. Les avances sur subsides ne sont pas prises en compte.
- 11. Le don pourra s'inscrire en complément de tout autre dispositif de soutien public ou privé.

QUEL EST LE PROCESSUS DE SÉLECTION?

Les dossiers de candidatures dûment complétés et leurs annexes seront réceptionnés pour le **26 novembre 2023 (minuit)** par la Fondation Chimay-Wartoise qui envisagera leur recevabilité selon les conditions énumérées ci-dessus.

Vous serez informé·e·s de la recevabilité ou non de votre candidature le **5 décembre au plus tard**.

Si votre candidature est recevable, vous serez informé·e·s des modalités de participation au processus final de sélection.

Celui-ci repose sur une évaluation rigoureuse et objective menée par un jury indépendant devant lequel vous exposerez et échangerez à propos de votre dossier.

Le jury sera composé de représentant·e·s du secteur associatif et/ou d'expert·e·s de la thématique abordée dans cet appel à projets. Il sera présidé conjointement par un·e représentant·e de la Maison des Associations de l'Entre-Sambre+Meuse et par un·e représentant·e de l'équipe opérationnelle



de la Fondation Chimay-Wartoise. Ces deux membres animeront les débats mais n'auront pas le droit de vote.

Seul le vote du jury à la majorité simple sera considéré.

Seules les structures associatives ayant obtenu une cote de plus de 50% aux critères sur lesquels se positionnera le jury auront la possibilité d'être lauréates.

Les critères d'analyse du jury (et par ordre de priorité) sont les suivants :

- 1. La **plus-value** de l'accompagnement proposé en regard de votre première auto-évaluation des besoins de l'association ;
- 2. La **pertinence** de votre projet vis-à-vis de vos missions et activités ;
- 3. Les **perspectives d'avenir** de la structure associative ;
- 4. Les compétences des personnes en charge du projet (leadership et bonne gouvernance) et la garantie de **pérennisation** de la stratégie de communication et des outils à développer ;
- 5. L'impact sur l'association/le territoire/les bénéficiaires de la mise en place du projet (impact) ;
- 6. Le caractère innovant du projet pour l'association et/ou le territoire.
- 7. Les collaborations développées autour du projet (réseautage).
- 8. La valeur exemplative du projet (effet multiplicateur).
- 9. La qualité du dossier de candidature (fond et forme).
- 10. La **qualité de la présentation** devant le jury.

Il est obligatoire pour les candidat·e·s éligibles de présenter leur dossier au jury de sélection et d'être accompagné·e·s d'un·e membre de leur organe d'administration.

À cet égard, la date du **12 décembre 2023** a été fixée.

Nous vous invitons d'ores et déjà à bloquer cette journée dans votre agenda si vous souhaitez répondre à l'appel à projets.

Les structures lauréates feront l'objet d'une convention établie avec la Fondation Chimay-Wartoise. Dans cette dernière seront précisées les modalités relatives à l'accompagnement et au don octroyé.

D'ores et déjà, nous insistons sur :

- Le nécessaire engagement de la structure dans le projet, en ce compris son organe opérationnel et décisionnel ;
- L'obligation de passer par l'étape « accompagnement » pour bénéficier du don ;
- L'obligation de respecter les prescrits dudit accompagnement pour bénéficier du don.



ÉCHÉANCIER

- Dépôt des candidatures et des annexes par mail uniquement pour le dimanche **26 novembre 2023 minuit** au plus tard à l'adresse suivante : **info@wartoise.be** ou **sabine.george@wartoise.be** (Objet : Candidature AAP6).
- Annonce de la recevabilité ou non du dossier à l'ensemble des candidat·e·s le mardi **5 décembre 2023** au plus tard.
- Défense en jury le mardi 12 décembre 2023 en journée (l'heure et le lieu vont seront communiqués si vous êtes éligibles le 5 décembre 2023 au plus tard).
- Annonce des résultats aux lauréat·e·s le jeudi 14 décembre 2023 au plus tard.
- Démarrage de l'accompagnement en février 2024 au plus tard.

INTÉRESSÉ-E ?

Complétez le formulaire qui vous est joint ou téléchargez le document sur :

- le site internet de la Fondation www.chimaywartoise.be/appels-a-projets
- ou le site internet de la MDA www.mda-entresambreetmeuse.be/nos-appels-a-projets

Pour toute question utile, contactez-nous par téléphone ou par mail :

SABINE GEORGE, CHARGÉE DE PROGRAMME

sabine.george@wartoise.be | 060/49.08.91 Fondation Chimay-Wartoise · FUP Grand Place, 14 · B-6460 Chimay